sophie plus chrétienne nous ferons seulement remarquer que des hommes qui se croient plus prudents et plus sages que les autres peuvent, avec les meilleures intentions du monde, faire de la très mauvaise administration. L'expérience ne les rendra pas plus prudents. Encouragés par tant de succès et confiants en la justesse de leur jugement, ils veulent, après avoir supprimé le surplus en caisse, supprimer encore les assesseurs auprès des Facultés, diminuer de moitié le nombre des gouverneurs et donner enfin le monopole de l'enseignement supérieur aux collèges classiques—mesure antilibérale proposée par M. le decteur Marsolais, "échappé de cours classique avant terme" qui, malgré tout, est fort bien arrivé: médecin distingué, etc., etc. Pourquoi pas supprimer en bloc le Collège des Médecins et laisser la direction de la profession aux Facultés? Nous en verrions de belles!

Quand on s'intitule le bureau de la réforme, et qu'on a de l'esprit de suite — à la façon des moutons — il suffit de deux ou trois meneurs parmi les gouverneurs pour faire suivre docilement les autres dans cette voie de mesures antilibérales.

Décidément le Collège n'est qu'un butin. Tant mieux pour les vainqueurs, et malheur aux vaincus! Chacun son iour! ô morale, tu n'es qu'un vain mot!

Docteur DURA LEX.

NOUVELLES

M. le docteur C. A. Dugas succède au regretté docteur Johnston, comme médecin-légiste de la cour du Coroner, et M. le docteur MacTaggart est nommé assistant.

Notre Bureau des Gouverneuis a voté à l'unanimité la proposition de M. le docteur Sirois, demandant cinq années d'études médicales.

Dès 1903 les différentes facultés de médecine de notre Province seront appelées à modifier leur programme d'enseignement pour répondre aux exigences de la loi. On a aussi admis sur division qu'il était suffisant de déléguer deux assesseurs au-